

COMMUNIQUÉ N° 2021_____MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

communiqué :

Le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a mis à la disposition du Gouvernement de la République du Mali, cinquante (50) bourses d'études universitaires, au titre de l'année 2021-2022.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliciens de la session d'août 2021, âgés de **vingt-trois (23)** ans au plus, et ayant **la mention Très bien ou Bien**.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: 20
- TSExp: 20
- STI:.....02
- TSEco.....02
- TSS.....02
- TLL-TAL :04.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique**, indiquant le contact téléphonique ;
- quatre (04) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du Baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du Baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies, dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études en Algérie.

NB

- Les étudiants présélectionnés doivent fournir dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;
- les candidats présélectionnés doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour se faire vacciner contre la Covid-19.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au plus tard, le vendredi 17 décembre 2021 à 16 heures.

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000) Francs CFA.

A diffuser en Français et en Bamanan,

- deux (02) fois par jour,
- pendant trois (03) jours.



Bamako, le 17 0 DEC 2021
P/Le Ministre P.O.
Le Secrétaire général

Dr Diarra Haby SANOU
Chevalier de l'Ordre National